



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Bureau régional
(Sénégal, Cabo Verde, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie)

SN - Senegal Statistics Support (P152706)

Evaluation des Enquêtes sur les Conditions de Vie et la Pauvreté au Sénégal : cas de l'ESAM et l'ESPS

Livrable 1 (Draft)

Chapitre 1 : Enquêtes et politiques publiques

Préparé par :

Mamadou Matar GUEYE, Consultant

Dakar, Mai 2015

Auparavant, il est utile, pour mieux définir les orientations et les enjeux de cette étude, de rappeler le contexte dans lequel elle se situe et les principales raisons qui motivent sa commande.

Contexte et justifications

Au cours des vingt dernières années la demande de statistiques pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques a fortement augmenté, aussi bien dans sa nature que dans sa forme. Dans le même temps, on assiste à une lente progression de l'offre qui, de ce fait, n'arrive pas à répondre, comme souhaité, à cette demande pressante. La présente étude est donc menée dans un contexte où les préoccupations des parties prenantes vont principalement dans le sens d'une amélioration de la capacité des enquêtes à permettre une bonne appréciation, sous divers angles, des performances des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) mises en place et de celles visant l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le constat est donc que l'offre initiale d'informations sur les conditions de vie et la pauvreté au Sénégal ne semble plus répondre tout à fait à la demande actuelle. En effet, cette dernière s'exprime autrement, non seulement en termes de qualité des produits proposés pour répondre à des besoins nouveaux et pressants mais aussi et surtout au souci d'alimenter un dialogue politique et social d'un niveau plus élevé, fondé sur un consensus fort autour des principes de transparence et de bonne gouvernance qui font désormais partie de l'environnement international, voire mondialisé, dans lequel nous vivons.

En prévision de la conduite de la prochaine édition de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) prévue en 2016, il y a lieu d'ajouter à la liste de besoins à satisfaire, la nécessité de prendre en compte de nouvelles politiques comme le Plan Sénégal Emergent (PSE) et l'acte III de la décentralisation, entre autres. Aussi, les parties prenantes mettent-elles en avant les questions d'actualité, de régularité, de pertinence et d'utilité, de fiabilité, de prise en compte de la demande réelle des utilisateurs publics et privés, d'accessibilité, de respect des standards internationaux pour répondre aux besoins de comparaison entre pays et régions géographiques, mais aussi et surtout de rigueur méthodologique et de capacité des statistiques produites à mieux aider à l'élaboration et au suivi des politiques publiques avec un sens élevé de la rationalisation des moyens disponibles.

Toutes ces considérations justifient la priorité et la préférence accordées aux enquêtes auprès des ménages qui sont et demeurent actuellement un instrument de mesure privilégié, le meilleur moyen pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté et

et durable pour la formulation de politiques économiques et sociales rigoureuses et l'analyse de la dynamique de ces différentes dimensions. Diverses initiatives ont été prises aux niveaux national et international. Ci-après quelques exemples.

Au niveau international, on peut citer trois exemples de tentatives d'amélioration des capacités statistiques des SSN par l'harmonisation des statistiques sur la pauvreté.

En février 2003, la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement du Ministère français des Affaires Etrangères a fait réaliser une "Etude sur les indicateurs liés à la mise en œuvre des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)" par Alain Brilleau, statisticien à DIAL (Développement et Insertion internationale), à travers les dispositifs de suivi évaluation de pays africains dont trois de l'UEMOA. L'étude avait pour objectif de (i) définir les indicateurs à retenir, sachant que leur élaboration a un coût et (ii) définir le système de suivi à mettre en place considérant que l'on vise à la fois la pérennité et la transparence. En arrière-plan, il faut souligner l'insistance des instances internationales qui ont lancé l'initiative de ces stratégies sur la nécessaire appropriation du processus par les gouvernements des pays concernés mais aussi sur la mesurabilité des indicateurs et la disponibilité des données.

De l'évaluation de ces CSLP, il ressort qu'en général (i) le type d'opération statistique (données administratives ou type d'enquêtes) choisi pour le calcul des indicateurs est rarement indiqué, (ii) les coûts de production ne sont pas évalués, en particulier, pour les indicateurs de résultats finaux et d'impact qui nécessitent la mobilisation d'importants moyens financiers et humains d'où l'intérêt d'apprécier les implications sur le choix même des indicateurs visés. L'évaluation a révélé la rareté des statistiques de la pauvreté dans beaucoup de pays africains mais aussi le manque relatif de fiabilité de celles qui existent, ce qui peut s'expliquer par (i) l'absence de demande au niveau national, (ii) l'absence d'utilisation concrète pour la prise de décision et (iii) le manque de moyens humains et financiers pour la réalisation d'opérations statistiques à un moment où, d'une manière générale, les données administratives sont de piètre qualité et ne sont disponibles qu'avec retard. Le rapport ajoute qu'en plus de la rareté des enquêtes d'envergure nationale conduite par les INS, celles qui existent ne sont pas effectuées à des fréquences régulières, surtout, elles ne font pas l'objet d'évaluations méthodologiques détaillées permettant un jugement sur la fiabilité de leurs résultats et en particulier sur leur précision.

Les conclusions de cette étude sont à méditer : le constat établi de l'absence d'une réelle volonté politique de favoriser les activités statistique dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne,

internationale en statistiques de la pauvreté, (iii) de partager leurs expériences en matière de collecte et d'analyse des statistiques sur la pauvreté et (iv) de bénéficier de l'abondante littérature sur la pauvreté pour ainsi opérer des choix motivés au niveau national.

C'est ainsi que les Seize (16) pays africains qui ont pris part à cet atelier ont préalablement passé en revue et discuté leurs expériences en matière de statistiques sur la pauvreté. Par leurs réflexions et les apports importants en termes d'informations sur leurs pratiques spécifiques, les participants ont contribué à l'enrichissement du draft du manuel, au moins dans ses grandes lignes. Ce manuel a été présenté à des ateliers régionaux en vue d'intégrer les perspectives régionales. La version anglaise de ce manuel a été publiée en décembre 2005.

L'importance des principaux objectifs visés dans ce manuel méritent d'être soulignés : (i) arriver à un consensus autour de points communs ou convergents dans la manière de mesurer la pauvreté et (ii) formuler des recommandations dans le sens d'une amélioration des pratiques en la matière. Ainsi le manuel identifie des aspects pour lesquels des améliorations dans la mesure de la pauvreté sont essentielles. S'agissant de la mesure de la pauvreté monétaire, par exemple, les auteurs se sont accordés avec les pays sur (i) la mesure du bien-être en utilisant la consommation comme agrégat plutôt que le revenu et (ii) la nécessité d'utiliser des méthodes d'établissement des seuils de pauvreté conformes aux normes internationales, y compris dans le calcul de l'équivalent adulte mais aussi dans la conduite des enquêtes de pauvreté en général. En ce qui concerne, par exemple, la collecte de données de prix, le traitement des données manquantes et des valeurs aberrantes sur le revenu et la consommation, l'harmonisation semble s'imposer comme priorité.

Des initiatives similaires ont été prises dans la mesure de l'emploi, domaine assez connexe à la pauvreté en ce sens qu'un module lui est toujours dédié dans presque toutes les enquêtes sur la pauvreté. En effet, bien que la relation pauvreté et emploi soit avérée, elle est tout aussi complexe. C'est dans ce sens que la pauvreté peut être perçue comme la conséquence d'un mauvais fonctionnement du marché du travail découlant lui-même de politiques économiques inadaptées. Aussi, pour caractériser et analyser l'emploi, les conditions d'activité et plus généralement le marché du travail, doit-on s'écarter des enquêtes emploi classiques, en cherchant à lier les informations et l'analyse sur l'emploi à d'autres domaines d'intérêt pour la pauvreté, notamment l'éducation, la santé et la migration, vu les interrelations entre l'emploi d'un individu, son éducation, son état de santé et ses déplacements.

Comme le montre cette brève revue, les initiatives visant l'harmonisation des approches méthodologiques pour une amélioration dans la comparabilité de la production des statistiques et du suivi de la pauvreté sont nombreuses et touchent même la formation à l'image de 'l'Atelier de Formation sur le Suivi Statistique de la Pauvreté'', organisé du 23 juin au 7 juillet 2006 à Libourne (France) par l'INSEE de Paris et destiné aux pays en développement, africains, en particulier.

Toutes les recommandations issues de ces tentatives d'harmonisation ont-elles été suivies d'effet significatif dans l'espace africain ? La réponse est certainement non. En effet, les structures nationales, les instances sous régionales et internationales continuent de faire face à la difficulté de comparer dans le temps et dans l'espace, les indicateurs issus des enquêtes ménage en Afrique, y compris quand on veut suivre l'évolution et les caractéristiques d'un phénomène au sein d'un même pays. Dans ce contexte, procéder à une évaluation critique de la comparabilité des enquêtes de pauvreté auprès des ménages réalisées au Sénégal dans les vingt dernières années, en faire une synthèse en vue d'une proposition d'approche intégrée et consensuelle (aussi bien sur le contenu que sur la manière de procéder et la définition des concepts) n'est-il pas un bon moyen pour stabiliser le système d'enquête et assurer la comparabilité des indicateurs de suivi ? La réponse qui est certainement positive justifie amplement la démarche suivie dans cette étude. A l'image de la convergence recherchée dans les politiques économiques nationales au sein de l'UEMOA, cette expérience pourrait faciliter l'intégration dans la pratique des enquêtes pauvreté au sein de cette communauté, en servant de base de travail pour l'adoption d'une pratique commune et largement partagée.

Chapitre 1 : Enquêtes et politiques publiques

La communauté internationale s'accorde aujourd'hui sur l'importance de la production de données statistiques pour mieux répondre aux besoins de planification, de suivi et d'évaluation des stratégies de développement nationales. Aussi, au cours des années 2000, les pays africains ont-ils été invités, avec le soutien des PTF, à prendre des mesures aptes à corriger, à redresser et à doter de plus de moyens leurs SSN respectifs et à prendre des initiatives de nature à permettre le renforcement de leurs capacités nationales en matière de disponibilité et d'utilisation des données statistiques. Au Sénégal le processus a atteint sa phase décisive avec la réforme ayant conduit à la création de l'ANSD en 2004 (loi N°2004-21 du 21 juillet 2004), à l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et

nomenclatures et des classifications, etc. Une telle situation conduit les organisateurs à définir ces opérations de collecte comme une production de données à objectifs multiples répondant à plusieurs besoins potentiels. Bien que des réunions ou des concertations avec les ministères techniques et de certaines organisations (instituts de recherches et autres de la société civile) soient organisées pour recueillir les demandes d'informations, les responsables font toujours face à d'énormes difficultés pour concilier la satisfaction des besoins exprimés, leur pertinence et leur faisabilité avec les moyens disponibles. Ils prennent donc soin de procéder à des arbitrages et d'indiquer que pour des contraintes d'ordre technique de coût ou de délais, l'enquête n'est pas en mesure de satisfaire tous les besoins d'informations exprimés par les utilisateurs.

Pour illustrer, prenons, à titre d'exemple, la liste restreinte des indicateurs du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) pour la période 2011-2015. S'agissant des conditions de vie des populations et l'objectif stratégique de "réduire la pauvreté monétaire et les inégalités", le seul indicateur suivi par l'ANSD à travers les enquêtes auprès des ménages, est "le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté" au niveau national et désagrégué pour Dakar, les autres villes et le milieu rural. Concernant l'emploi et la promotion de celui-ci dans les secteurs public, privé formel et informel, seul le "sous-emploi invisible" et le taux de chômage sont suivis par l'ANSD. Par contre, pour le secteur de l'éducation, le taux brut de scolarité (TBS), le taux d'achèvement et le taux brut d'admission au CI sont renseignés par le Ministère de l'Education bien que ces informations soient calculées dans presque toutes les enquêtes auprès des ménages. Le fait que les statistiques scolaires ne peuvent renseigner correctement que le numérateur des taux indiqués (la valeur du dénominateur est estimée par d'autres sources indépendantes ou de façon arbitraire), pose le problème de la qualité de telles informations et leur comparabilité avec d'autres sources comme les enquêtes qui intègrent la collecte de tous les éléments entrant dans le calcul des ratios cités. Le constat ainsi fait est aussi valable pour les secteurs de l'agriculture, de la santé et de la nutrition, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, entre autres. Il convient aussi de noter que pour les OMD certains indicateurs de santé comme la mortalité infantile sont suivis à travers les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS).

Les généralités ci-dessus traitées aident à mieux comprendre la manière dont les enquêtes spécifiques qui nous intéressent dans ce rapport, sont menées, en relation avec les politiques économiques et sociales qui les sous-tendent ainsi que leur comparabilité dans le temps.

comme l'ESAM et d'une enquête communautaire. Dans ce contexte, les objectifs et les besoins d'informations ont été définis suivant un ordre de priorités fixé lors des concertations avec les principaux utilisateurs que sont les ministères techniques représentés par leurs directions respectives (Planification, Artisanat, Emploi, Agriculture, entre autres), pour tenir compte des contraintes de coûts et de délais.

Malgré de légères améliorations notées dans la situation économique et sociale du pays, suite à la mise en œuvre des politiques citées ci-dessus, la pauvreté est devenue une question centrale, une préoccupation au niveau mondial, ce qui a conduit à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et la nécessité d'élaborer un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) comme nouveau cadre de politiques économiques et sociales. Ce document comporte quatre axes stratégiques : (i) la création de richesses, (ii) l'accès aux services sociaux de base, (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) le suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. Il prévoit aussi un système de suivi-évaluation qui suppose la collecte, le stockage, la centralisation et le traitement des données, à travers un dispositif qui s'articule autour du SSN.

L'ESAM2 de 2001-2002 a été préparée et conduite dans ce contexte dominé par l'élaboration du DSRP intérimaire pour la période 2003-2005, inspiré aussi par les recommandations des sommets mondiaux de la fin des années 90, principalement les OMD qui mettent l'accent, entre autres, sur la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim, la généralisation de l'éducation primaire, la réduction de 2/3 de la mortalité infantile et juvénile et infanto-juvénile, la réduction de 3/4 de la mortalité maternelle. En résumé, il s'agit de prendre en charge un ensemble d'objectifs à caractère économique et social assortis d'indicateurs devant être atteints entre 2003 et 2015.

1. Formulation des objectifs des enquêtes auprès des ménages

Bien que ces enquêtes (i) portent sur le même champ géographique et social, (ii) traitent des mêmes questions génériques et (iii) sont censées mesurer les changements imprimés par les politiques économiques et sociales sur les conditions de vie des populations, elles montrent des différences d'ordre méthodologique ou de contenu plus ou moins importantes, pouvant remettre en question leur comparabilité et par suite la nature, l'exactitude et l'ampleur même des changements dans le temps et dans l'espace qu'elles cherchent à mettre en évidence. Les points de différences qui affectent la qualité et la comparabilité des données peuvent porter, entre autres, sur la formulation des objectifs, la définition des concepts de base, le choix de la base

l'autoconsommation. Cette approche simplifiée permet néanmoins de saisir les dépenses et d'estimer la consommation des ménages et de mesurer la pauvreté monétaire suivant une méthodologie supposée comparable à celle utilisée dans l'ESAM. D'autres différences portent sur les instruments de collecte et la durée d'observation. L'ESPS est une enquête à passage unique dans le ménage. C'est au cours de ce passage que tout le questionnaire est rempli en une seule visite dans le ménage. Pour l'ESAM par contre, la collecte porte sur plusieurs passages variables selon le milieu dans certains cas. Par exemple, la collecte de l'ESAM1 a porté sur un passage en milieu urbain et deux passages de six (6) mois en milieu rural pour tenir compte des variations saisonnières. Concernant l'ESAM2, la collecte était prévue sur trois (3) passages de 4 mois (suite à des difficultés pour mobiliser les fonds de la collecte après la collecte du premier passage on s'est limité à deux passages dont un de 8 mois). Il convient de souligner qu'une des particularités de l'approche ESAM se situe dans la mesure détaillée de la consommation avec le souci principale de réduire les problèmes liés aux défaillances de la mémoire et les risque d'altérer la qualité des données si celles-ci est étaient collectées sur une période de référence éloignée. Elle se fait donc par l'utilisation de carnets de comptes déposés dans les ménages. Ainsi, les dépenses courantes (principalement d'alimentation) sont collectées au cours de dix (10) visites dans le ménage, sur une période d'un mois par passage, soit une visite tous les trois (3) jours.

La plus grande complexité méthodologique de l'ESAM pour atteindre les mêmes objectifs que l'ESPS peut, toutes choses égales par ailleurs, signifier la recherche d'une meilleure qualité (complétude et niveau de détails) des données et une meilleure précision des estimations, une plus grande capacité d'analyse. A l'opposé, l'ESPS a l'avantage du moindre coût, de la simplicité, de la rapidité (collecte, traitement et publication des résultats), de la plus grande fréquence de réalisation (tous les 2 ans) et de la possibilité qu'elle offre de produire des indicateurs au niveau géographique le plus bas.

2. Analyse des concepts de base des enquêtes auprès des ménages

Les enquêtes utilisent un ensemble de termes qui méritent d'être définis pour permettre aux producteurs et aux utilisateurs de données de parler le même langage. Ces concepts et la manière dont ils sont définis et mesurés peuvent influencer sensiblement sur la comparabilité des enquêtes. En effet, il faut distinguer la définition théorique d'un concept de la manière dont celui-ci est mesuré sur le terrain, mesure qui dépend de beaucoup de facteurs comme la qualité des manuels, la qualité de la formation des enquêteurs, la compétence et le sérieux du personnel de terrain en

Pour une enquête sur la pauvreté les concepts de revenu et de consommation des ménages sont essentiels.

Revenu du ménage : c'est la somme des revenus en espèces et en nature, généralement de nature récurrente, que le ménage ou un de ses membres reçoit régulièrement, à intervalles inférieurs ou égaux à un an. *Les termes récurrence et régularité sont discutables et ne s'appliquent pas toujours dans la conduite des enquêtes.*

Revenu en espèces : comprend la rémunération des salariés (traitements, salaires, primes, autres recettes provenant de l'employeur), les gains nets provenant d'une activité indépendante (activités agricoles comprises), les bénéfices dans les affaires, les revenus afférents à des placements personnels (loyers, intérêts, dividendes), les droits, redevances, commissions, les rentes, les placements financiers, les pensions (alimentaire, maladie, invalidité, militaire, retraite), les remises de fonds et autres aides en espèces reçues régulièrement, les allocations chômage, les prestations de sécurité sociale. *La gamme des revenus est si importante qu'il est nécessaire, pour permettre à l'enquêteur de les capter tous, de bien élaborer le questionnaire, non seulement en mettant en y adjoignant un aide-mémoire mais aussi en les matérialisant sur le questionnaire, dans des sections précises (ou des instructions de rappel), pour réduire les risques d'omissions, aussi bien par l'enquêteur ou par l'enquêté.*

Revenu en nature : comprend le paiement de salaires en nature, les biens et services fournis gratuitement par une entreprise à un salarié ou à un membre du ménage (copropriétaire de l'entreprise), la valeur des biens et services produits et consommés par le ménage (autoconsommation des biens autoproduits), la valeur locative nette estimée des logements occupés par leurs propriétaires, les autres aides en nature reçues régulièrement.

Sont exclus du revenu les éléments considérés comme non récurrents, même s'ils servent à la consommation (produit de la vente de biens personnels, retraits de compte d'épargne, prix gagnés à la loterie, prêts obtenus, sommes reçues en remboursement de prêt, héritage et autres gains exceptionnels, paiement d'assurance vie arrivée à échéance non compris les annuités, indemnisations forfaitaires suite à préjudice subi comme blessure et autre dommage causé,...). *Ces dispositions ne sont pas rigoureusement respectées. Par exemple, les gains à la loterie ne sont pas en général, exclus du revenu.*

Consommation du ménage : est comprise au sens de la consommation finale, c'est-à-dire de la consommation complète du bien ou du service quelle que soit sa durée. *Elle n'est pas toujours*

destinés à la propre consommation du ménage (produits agricoles, d'élevage, de chasse et de pêche, d'abattage d'arbres et de ramassage de bois, de transformation et de conservation de produits agricoles, de tissage et de fabrication de vêtements et chaussures, de fabrication d'ustensiles de ménage, de meubles, etc.).

Sont exclus de l'autoconsommation les services produits par les domestiques rémunérés et les services de logement occupés par leurs propriétaires (loyer imputé). *Dans la pratique, seule l'autoconsommation de produits alimentaires (produits agricoles, d'élevage et de pêche) est prise en compte dans les enquêtes. N'est pas toujours comptabilisé dans l'autoconsommation le **prélèvement** qui consiste pour un ménage exploitant un commerce, à consommer une partie de sa marchandise destinée à la revente en l'état.*

Transferts : comprennent les dons ou cadeaux en nature ou en espèces, sans contrepartie, réalisés au profit d'un tiers. Pour le bénéficiaire d'un don régulier, il s'agit d'un revenu additionnel pouvant être utilisé pour la consommation mais pour celui qui fait le don, c'est une dépense de consommation

Ménage : le ménage est défini comme "un groupe d'individus, apparentés ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels (ex : logement et nourriture en particulier)". De plus, ces individus reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage. En langues nationales, cette définition correspond au concept de "Njël" en Wolof (Ngaak en Serer, Hirande en Pular, Niakhamé en Soninké, Fousil ou Sinkamé en Diola, Sinkiro en Manding).

Cas particuliers de ménages :

Ces cas particuliers montrent la difficulté de définir de façon très stricte les concepts de ménage et membre de ménage. Les précisions et illustrations suivantes peuvent aider à mieux comprendre ces notions:

- un ménage peut être constitué d'une seule personne;
- il n'existe pas nécessairement de liens de parenté entre les membres d'un ménage;
- les membres d'un ménage peuvent ne pas partager le même logement parce que certains ont des chambres dans une concession voisine (faute d'espace dans le ménage par exemple). Cependant, ils font partie du ménage parce qu'ils remplissent les autres conditions (partager les repas, mettre leurs ressources en commun, reconnaître l'autorité du CM, notamment);
- les épouses d'un polygame qui vivent dans une même concession constituent un seul ménage.

Noyau familial : le noyau familial correspond à la famille "biologique". Il est composé des parents (ou de l'un d'entre eux) et de leurs descendants directs (enfants) non accompagnés. A la tête de chaque noyau familial, il y a un chef de noyau. Un ménage peut être composé d'un ou de plusieurs noyaux familiaux. Par extension, les membres d'un ménage polygame et les enfants non accompagnés qui y vivent forment un seul noyau familial dès l'instant qu'ils habitent dans la même concession. Le même noyau peut comprendre les ascendants directs (père ou mère du chef de noyau), des frères et sœurs, neveux, nièces, oncles, ... et des enfants non accompagnés à la charge du chef de noyau (à condition que ces derniers ne constituent pas eux-mêmes un noyau).

Population active occupée : population ayant travaillé au moins une heure au cours des sept jours précédant l'enquête, plus les personnes n'ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi et qui sont soit en vacances, soit malades, soit en grève, soit en arrêt provisoire de travail, plus tous les individus qui doivent commencer à travailler au cours des 30 jours suivant l'enquête.

Emploi principal et emploi secondaire : Pour une période de référence donnée, trois critères sont généralement utilisés pour déterminer l'emploi principal et l'emploi secondaire : le temps de travail, le niveau de rémunération et l'autodétermination par la personne concernée. *Cependant, il est courant de noter dans la même enquête que l'emploi principal est défini comme celui auquel on consacre le plus de temps et l'emploi secondaire (s'il y en a plusieurs) celui qui procure le revenu le plus important.* A ce sujet, aucune recommandation internationale n'est faite de façon explicite. *Les pratiques nationales sont donc de rigueur. Toutefois dans la mesure des revenus tous les emplois secondaires sont concernés (revenus tirés de tous les emplois secondaires), même si on ne les analyse pas comme on le fait pour l'emploi principal et l'emploi secondaire le plus important.*

Chômeurs : personnes n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours des sept derniers jours précédant l'enquête, et ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête.

Secteur informel: ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de numéro NINEA ou de numéro contribuable ou dans le cas des patrons et des travailleurs à leur propre compte, qui ne tiennent pas de comptabilité. L'emploi informel correspond à l'emploi dans le secteur informel.

Taux d'activité : rapport de la population active à la population en âge de travailler.

Taux de sous-emploi invisible : rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire (39 000 FCFA pour le SMIG mensuel au Sénégal) à la population active occupée.

Taux de sous-emploi global : rapport du nombre de chômeurs et d'occupés en situation de sous-emploi à la population active.

En résumé, tous ces concepts et d'autres peuvent connaître de légères variations dans leur utilisation dans les enquêtes, du simple fait qu'ils ne sont pas codifiés et formellement transcrits dans un document unique de référence, ce, pour éviter toute autre interprétation. Dans les cas d'absolue nécessité d'en changer ou modifier le contenu, les modifications devront être consignées et validées par l'institution, et référence en sera donnée dans la publication des résultats.

3. Choix de la base de sondage et définition du plan d'échantillonnage

Le recensement de la population est la principale source de données statistiques sur l'état d'une population donnée, notamment sur son effectif, sur sa répartition spatiale, sur ses caractéristiques sociodémographiques et économiques mais aussi sur ses mouvements (naturels et migratoires). Selon les Nations Unies, "Un recensement de la **population** est défini comme l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à grouper et à publier des données démographiques, économiques et sociales se rapportant à un moment déterminé et à certaines périodes données à tous les habitants d'un pays ou territoire indiqué". "Un recensement de l'**habitation** est défini comme l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, exploiter, évaluer, analyser et publier des données statistiques concernant toutes les unités d'habitation, ainsi que leurs occupants, dans un territoire nettement délimité, à un moment déterminé".

En Afrique, de plus en plus, le recensement de la population est associé à celui de l'habitat (on parle de Recensement Général de la Population et de l'Habitat) parce que dans les deux cas, des données sont collectées aussi bien sur les logements que sur les occupants, c'est-à-dire les habitants. Pour le cas du Sénégal, par souci de rationalisation des coûts, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de décembre 2013 (RGPHAE, 2013) a aussi inclus le recensement de l'Agriculture et celui de l'Elevage.

Le RGPH a trois grandes utilités: planification, recherche et cadre d'échantillonnage pour les enquêtes intercensitaires.

Base de sondage

premier degré et des ménages au second dans les DR échantillons au premier degré. Pour le cas spécifique de l'ESAM1, il a été procédé à un tirage à trois degrés. On a d'abord utilisé un échantillon-maitre pour tirer des secteurs avant de tirer un DR dans chaque secteur tiré au premier degré.

Le choix des unités primaires de sondage (UPS) se fait de façon indépendante dans chaque strate ou domaine d'échantillonnage prédéfinie (ex : Dakar, Autre urbain et Milieu rural), suivant des procédures de tirage systématique à probabilité proportionnelle à la taille. La strate de Dakar est toujours privilégiée par rapport aux autres villes et au milieu urbain par rapport au milieu rural pour tenir compte de la plus grande homogénéité des caractéristiques visées en milieu urbain.

Une fois les grappes classées dans leur milieu de résidence respectif (urbain ou rural), les grappes à enquêter sont sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à leur taille exprimée en nombre de ménages. Dans chaque grappe ainsi tirée, la liste des ménages existant sera actualisée, pour servir de base de sondage au second degré. A ce stade, c'est-à-dire au second degré de tirage, il sera tiré un échantillon systématique de ménages par grappe : 15 et 24 respectivement milieu urbain et rural pour l'ESAM1, 12 pour l'ESAM2 quel que soit le milieu dans lequel le DR se situe et 16 pour l'ESPS1 quel que soit le milieu. Concernant l'ESPS2 il a été tiré 18 ménages par DR dont 6 auxquels le questionnaire complet est administré 12 pour lesquels le questionnaire allégé est appliqué. Au premier degré le tirage se fait proportionnellement à la taille des grappes tandis qu'au second degré les ménages sont tirés de façon aléatoire avec une probabilité simple. Toutes les grappes tirées seront visitées et enquêtées. L'échantillon stratifié n'étant pas auto-pondéré, des pondérations sont calculées pour chaque grappe en vue de l'extrapolation des résultats

Pour l'ESAM, la collecte est étalée sur 12 mois suivant des intervalles de temps ou passages variables selon l'enquête. Concernant l'ESAM1 un seul passage a été effectué en milieu urbain. Par contre en milieu rural, on a procédé à deux passages de 6 mois pour tenir comptes des variations saisonnières. Un passage dure 30 jours. Pour l'ESAM2, il était prévu 3 passages de 4 mois aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Pour des raisons de retard dans la mise en place des fonds après la collecte des données du premier passage le nombre de passages a été limité à deux. Le dernier passage a donc porté sur 8 mois.

S'agissant de l'ESAM1, avant chaque passage, une équipe indépendante de cartographes procède au dénombrement des unités primaires pour le tirage des unités secondaires devant

comme le montre l'examen du "projet de programme d'enquêtes prioritaires du SSN" validé par le Conseil National de la Statistique (CNS) lors de sa deuxième session ordinaire tenue le 24 avril 2015, celui-ci n'a pas fait de prévisions/provisions de ressources pour la réalisation de cette d'enquête. Vu le coût relativement élevé par rapport aux autres approches, les contraintes méthodologiques et de délais mais aussi la durée de mise en œuvre, il est à craindre que l'option de s'en limiter à une enquête légère, soit finalement faite par les autorités de l'ANSD, du moins pour le futur proche. En effet, lors de cette même session, le CNS a prévu la réalisation de la troisième édition de l'ESPS en 2016 avec un financement éventuel de la Banque mondiale. Pour rappel, la première édition de cette enquête date de 2005-2006 et la deuxième de 2011. Le retard accusé de trois ans tient aux difficultés rencontrées dans la mobilisation du financement nécessaire. En effet, sans l'appui technique et financier diligente de la Banque mondiale, l'enquête n'aurait pas été réalisée. Si la troisième édition de l'ESPS était réalisée comme prévu en 2016, elle aura néanmoins accusé un retard plus sérieux de deux (2) ans.

Les retards observés sont généralement dus au fait que l'Etat ne prévoit pas le financement de ces enquêtes dans ses budgets annuels mais dépend plutôt très largement de l'appui des PTF dont les priorités et les promesses d'engagements peuvent varier pour diverses raisons.

Tableau 4 : Date de réalisation prévue et date de réalisation effective des enquêtes

Type d'enquête	Périodicité prévue	Date de réalisation			Commentaires
		Edition 1	Edition 2	Ecart	
ESAM	5 ans	1994-1995	2001-2002	+ 1	Retard accusé : un an
ESPS	2 ans	2005- 2006	2011	+ 5	Retard accusé : trois ans

Si une solution doit être apportée à l'irrégularité dans le calendrier de réalisation des enquêtes auprès des ménages, elle doit provenir de l'Etat du Sénégal qui devra prévoir de façon systématique des ressources dans ses budgets annuels pour la collecte et le traitement des données d'enquêtes. Le recours à l'assistance ayant ses limites et contraintes de dépendance, il est temps pour nos états de comprendre que la philosophie du soutien des PTF dans le développement institutionnel et le renforcement de capacités techniques en matière de statistiques par le financement et la formation, est de baliser la voie pour les pays bénéficiaires, en leur permettant de disposer de temps pour se préparer à prendre le relais après cinq ans de mise en route. Avant la fin de cette période transitoire, les Etats bénéficiaires doivent promouvoir une plus grande culture statistique en anticipant sur la mise en place de fonds de remplacement pour une poursuite sans heurts du programme.